

Flash FFAM N° 130 – 23 novembre 2013

☎ : 09 77 631 165 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <moulinsdefrance.org> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

Nouvelles de la FFAM

prochain CA le 30 novembre, prochain bureau le 25 janvier

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34

IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit

si non précisé envoyer le courrier à la présidente.

Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !

Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) tresorier@moulinsdefrance.org

Revue Moulins de France dernier n° paru le n°96 de octobre, si vous ne l'avez pas reçu vérifiez votre abonnement ! Renouvelez votre abonnement pour 2014... Signalez-nous un éventuel changement d'adresse. Membres individuels envoyez dès maintenant votre adhésion/abonnement 2014 !

Tarifs 2014 : INFO IMPORTANTE EN VUE DE L'EDITION DE VOS APPELS A COTISATION 2014

L'Abonnement à la revue Moulins de France (4 n° de l'année civile) passe de 17,50€ à 18,50€ pour un adhérent d'une association affiliée ou un membre individuel (30€ pour les non membres). Prix au n° 8,50€.

Pour commander les n° anciens cf [Sommaires des séries annuelles](#) (dans le menu vertical gauche de cette page).

Les Journées des Moulins n'ont pas changé de dates ! Elles ont toujours lieu traditionnellement le 3^e WE de juin, ainsi que le fêtaient jadis les meuniers. La 19^e édition aura bien lieu les 14 et 15 juin 2014 en partenariat avec les Journées du Patrimoine de Pays sur le thème Lumière et couleurs ; comme en 2013 la FFAM propose à tous ceux qui le souhaitent d'intégrer dans la manifestation le vendredi 13 avec un accueil des scolaires. Inscriptions de début janvier jusqu'à fin mars. IMPORTANT : La FFAM est chargée de l'enregistrement des inscriptions moulins qui se feront donc comme les années précédentes via les responsables de l'association territoriale dont vous dépendez (directement auprès de André Lacour pour les ALAM et les membres individuels et les non-adhérents). Merci de respecter ce circuit d'une part pour éviter les doublons, d'autre part afin que les responsables de votre association disposent des infos nécessaires pour assurer la communication locale. Merci aux dirigeants d'associations de faire passer ce message sur leur site web, sur leur bulletin associatif, etc. Un envoi groupé sous fichier Excel des inscriptions moulins sera transmis par la FFAM à Patrimoine Environnement en fin de campagne. Les propriétaires de moulins, premiers concernés, sont, avec les associations, les artisans de la réussite de cette manifestation, nous les remercions sincèrement. Grand et unique rendez-vous annuel au soutien médiatique croissant, ces journées sont le moment propice à la sensibilisation de la sauvegarde des moulins, soutenue activement par nos partenaires institutionnels.

La revue « Le Monde des Moulins » n° 46, d'octobre 2013 publie en sa page 6 un article au titre erroné portant à confusion "Journée des moulins : 20 ans déjà"... Le bureau de la FFAM attire votre attention sur le fait que les "Journées Européennes des moulins et du Patrimoine Meulier" organisées par la FDMF sont de création récente (2008). La Journée des Moulins est une initiative de la FFAM, lancée en 1995, il y a 19 ans, par Roland Agrech et Bernard Sauldubois avec le conseil de la Fédération, à l'exemple de ce qui se faisait depuis plusieurs années déjà dans le Nord, en Normandie, en Anjou et en Beauce.

Le congrès 2014 sera organisé par l'ARAM Provence, il se tiendra à Draguignan (Var) du 2 au 4 mai.

Réservez vos dates. Le bulletin d'inscription sera mis en ligne début décembre sur

www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf. Attention, Places limitées !

Lors d'un entretien obtenu au cabinet de la ministre du MEDDE le 8 octobre, nous avons pu évoquer les différents problèmes et demander un moratoire, nous avons eu une écoute attentive, et la promesse de mesures.

Les arrêtés de classement des cours d'eaux pour le bassin Adour Garonne du 7 octobre ont été publiés le 9 novembre 2013 au Journal officiel :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028171983&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028171995&dateTexte=&categorieLien=id>

Application du L 435-5. Un adhérent de la FFAM a découvert par hasard, en consultant l'affichage de sa mairie, que le droit de pêche concernant une partie de ses rives était cédé à la société de pêche. Il s'est étonné auprès du maire de n'avoir jamais été informé personnellement. Celui-ci lui a répondu que la procédure ne prévoyait qu'affichage municipal et insertion dans les annonces officielles avant enquête publique. Procédure sournoise et brutale mais... réglementaire. Un grand nombre d'entre nous est susceptible d'être concerné à plus ou moins brève échéance. Les travaux entrepris par une collectivité peuvent être : enlèvement des embâcles, restauration de frayères, de berges, de la ripisylve, reméandrage, etc... La cession du droit de pêche ne s'applique que si les fonds publics sont majoritaires, mais la plupart du temps les riverains ne sont ni consultés, ni sollicités ! Il va de soi que la cession du droit de pêche qui se traduit par la présence de tiers inconnus à proximité de mécanismes et d'ouvrages fragiles, coûteux et dangereux, n'a pas la même signification pour une terre agricole que pour les parcelles jouxtant un moulin. ***L'usinier n'est pas un riverain comme les autres.*** C'est pourquoi nous voudrions rédiger un argumentaire dont nos adhérents pourraient s'inspirer pour manifester leur point de vue auprès du syndicat de rivière quand cela se peut, et en tout état de cause au moment de l'enquête publique de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général). A cette fin, nous avons besoin de connaître les expériences vécues par des propriétaires de moulins déjà frappés par l'application de cet article L 435-5. **[Texte intégral en pdf avec Annexe clic ici.](#)**

Pourriez-vous recenser ceux de vos adhérents concernés et les solliciter afin qu'ils nous communiquent leurs coordonnées (la confidentialité sera respectée pour tous ceux qui le souhaiteront). Claude Beauvais centralisera les renseignements, il se tient à votre disposition pour plus d'infos : tél : 02 54 77 25 03, mail beauvaiscl@gmail.com. *NB Les effets de ce texte sont aussi redoutables que le mythe de la continuité. Un moulin soumis à des intrusions incontrôlables devient inhospitalier. Cette servitude de 5 ans, éventuellement suivie d'autres de même durée, impactera le bien lors de sa cession. S'il fait partie de ceux qui ont survécu à l'arasement du seuil, il court le risque de rejoindre les sites abandonnés...*

Mise en garde pour les propriétaires de moulin à eau : *Un courrier maladroit peut aboutir au blocage du dossier entraînant une procédure qu'il convient d'éviter à tout prix...* Il est hasardeux voire dangereux pour la sécurité juridique du moulin de s'adresser, par écrit ou oralement, à une DDT, l'ONEMA ou autre service, au sujet de son moulin sans avoir une assistance exercée par quelqu'un ayant l'expérience des textes juridiques s'appliquant aux moulins. Il est indispensable de faire reconnaître au préalable et par écrit par la DDT la consistance légale du moulin exprimée en kW. La puissance réelle d'un moulin ne correspond pas forcément aux chiffres anciens, souvent inférieurs, trouvés dans les archives. **[Rappel de la nécessité du dossier « Carte Grise » \(y compris avant toute intervention FFAM\) !](#)**

Le 5 novembre, le JT de 13 heures de France 2 fait l'éloge de l'hydroélectricité. Un exemple à méditer... :
[A Roquebillière, village de la partie alpine des Alpes-Maritimes, une petite centrale électrique sur la Vésubie, gérée par une régie communale, produit plus de courant que le village n'en consomme.](#)

A compter du n° de janvier 2014, notre revue Moulins de France consacrera une page à la promotion des diverses activités pouvant s'exercer dans les moulins, notamment hôtel, restaurant, chambre d'hôtes, gîte rural, musée, ou tout autre exemple de mise en valeur d'un site ou d'une marque commerciale ayant son siège dans un moulin.

Les annonceurs intéressés sont invités à faire parvenir leurs projets publicitaires par mail à la présidente.

Le Moulin du mois, en page portail du site web de la FFAM (+ lien vers son site sur bouton « Coup de cœur »). En novembre **[Signez la pétition contre l'arasement de la digue de Mazerolles \(86\) !](#)**

Route des Moulins Particulier ou association locale, votre moulin mérite d'être présenté sur la Route des Moulins. Nous faire parvenir par mail 10 à 20 lignes de texte + 1 ou 2 photos, un lien sera établi vers votre site web, en réciprocité il vous sera demandé d'établir un lien vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org

"Je collecte pour vous tous les documents permettant d'apporter la preuve que vous êtes en droit d'exploiter la force hydraulique résultant du fondé en titre de votre prise d'eau" Cabinet généalogique Isabelle Malfant-Masson, 13 cours Victor Hugo 43000 Le Puy-en-Velay [Courriel](mailto:im@isabelle-malfant-masson.com) Tél 04 71 02 61 17, compétence nationale. [Site](http://www.isabelle-malfant-masson.com)

Au service des propriétaires de moulins et d'étangs [Environnement XM Coop](#) Bureau d'Études d'ingénierie spécialisé dans la mise aux normes des ouvrages liées aux contraintes de la continuité écologique. Cf Flashs précédents

Outils de communication à votre disposition : [Encart FFAM](#) - [Lettre aux élus](#) - [Guide Moulins à eau](#)
[Diaporama potentiel hydroélectrique](#) - [Diaporama Droit des cours d'eau par Soledad Lembourg](#)
à consulter absolument... www.moulinsdefrance.org/doc/lectures.htm (actualisation permanente)

LECTURES

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html

Moulins à eau, Guide à l'attention des propriétaires de moulins, Droits, Devoirs, Informations, Conseils. Guide rédigé en collaboration entre l'AFEPTB, la FFAM, la FDMF, brochure 22 pages. Edité par l'AFEPTB, Novembre 2013. Ce document à l'attention des propriétaires de moulins hydrauliques est le fruit d'une collaboration entre l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB), la FFAM et la FDMF. Il a été initié suite à un engagement pris par l'AFEPTB lors du contre-colloque organisé en 2010 par la FFAM, à l'issue duquel la FFAM a été reconnue comme partenaire incontournable, et la plupart des seuils regardés comme compatibles « pour des rivières vivantes »... [A télécharger ici](#). Des exemplaires papiers seront disponibles.

Saint-Affrique et ses moulins. L'eau qui travaille. 12 siècles d'histoire industrielle, par Jean-Pierre Henri Azéma. Docteur en géographie et aménagement du territoire, diplômé de l'Université Paris IV Sorbonne et du CNAM. Préface de Marie-Hélène Viala. Ouvrage en 2 parties : présentation de l'histoire économique, sociale, technique, énergétique de Saint-Affrique depuis 1200 ans ; les 59 moulins et usines recensés à ce jour. Plus de 400 p, 351 documents exclusifs : photos actuelles, documents anciens, cartes, croquis et plans d'édifices en couleur de l'auteur. Tirage 1 000 exemplaires. En souscription 29€, après le 15/12 prix 35€ (+ port 7€). Chèque à libeller à SARL Imprimerie du Progrès et à adresser boulevard de la Résistance, 12400 Saint-Affrique. Voir [Flash 129](#)

Les moulins de l'arrondissement de Dunkerque, Tome 8, Cantons d'Hazebroucq, par Jean Bruggeman. Prix 60 € en souscription, 65 € après le 1er décembre 2013. Tirage limité à 200 exemplaires. A commander à ARAM Nord-Pas de Calais Rue Albert Samain. 59650 Villeneuve d'Ascq avec règlement à l'ordre de ARAM Nord-Pas de Calais. Tél 03.20.05.49.34 Port 9,50€ (France métropolitaine), Europe 20€. Autres : consulter l'ARAM. [Mail](#) Voir [Flash 127](#)

La Cuisine des Moulins d'Auvergne au Fil des Saisons, ARAM Auvergne, juillet 2013. L'ouvrage nous propose les secrets de la bonne chère servie à la table des meuniers d'Auvergne et transmis de mère en fille... Le moulin était le lieu par excellence où l'on trouvait les meilleurs produits, sains et naturels, qui régalaient les papilles. Implanté dans un cadre idyllique au bord de la rivière, le jardin donnait de beaux légumes ; les poissons étaient très nombreux, la basse-cour importante... Et le tour de main de la meunière magnifiait ces bons produits ! Au fil de ces recettes, retrouvez cette succulente cuisine et régalez vos amis ! Adressez votre commande et le règlement à l'ordre de l'ARAM Auvergne, 15 € + port 3,50 € à [ARAM Auvergne](#) Mairie 63760 Bourg-Lastic.

Emotions patrimoniales, de Daniel Fabre avec la collaboration de plusieurs auteurs, Editions Maison des sciences de l'homme, Coll Cahiers d'Ethnologie de la France, Paris, octobre 2013. ISBN : 978-2-7351-1629-4. En France et en Europe, il y a à peine un demi-siècle que le patrimoine culturel fait pleinement partie de ces causes pour lesquelles individus et collectifs se mettent en mouvement. Ce livre analyse cette révolution discrète mais profonde. Il la saisit dans la diversité concrète des mobilisations. Plusieurs chapitres soulignent son intérêt : Le patrimoine et l'émotion, guerre et patrimoine, le patrimoine de proximité, morale et politique des monuments historiques, nostalgie et patrimoine. 400 pages. Prix 26€. <http://www.iiaac.cnrs.fr/lahic/article992.html>

MAQUETTES carton à construire : moulins à vent Ivry, Montfermeil ou Sannois. Prix à l'unité 11 € hors port. Association ou collectivité : 9 € à partir de 5 exemplaires. Prix spécial pour revendeur sur Ivry, Montfermeil ou Sannois au sein d'une boutique ou sur site. Esprit Maquette 8 Allée du Fief 77310 Ponthierry. Tél 06 26 02 32 36 / 01 64 09 91 56 contact@espritmaquette.com www.espritmaquette.com. En vente à la FFAM.

Lacs et Barrages des Pyrénées, de Léon [Mazzella](#), [Philippe Lhez](#), 2009, ISBN 978-2-7089-5876-0 Prix 35.50€. Ces lacs n'ont d'artificiel que le nom. Car il y a longtemps qu'ils sont pour le montagnard ou le pêcheur un but de randonnée. Parvenus là-haut, c'est l'idée de nature qui s'impose. Et le barrage se fait lac. S'il fallait trouver un dénominateur commun à ce livre album, ce serait l'eau. L'eau qui alimente les barrages, les turbines. Eau matière première des exploitants mais eau motrice de l'aquarelliste. Philippe Lhez, auteur de nombreux livres dont Albi une ville en aquarelles nous offre une série d'oeuvres originales et inédites dont la montagne et les lacs sont les motifs délicats. Brumes matinales, reflets irisés, pierriers arides ou vallées engourdies : ce sont les Pyrénées intimes et sublimes qui vous donnent rendez-vous dans cet album grand format, au fil des textes de Léon Mazzella. Lui connaît le bruit de nos pas sur la terre gelée, la patience du pêcheur à la mouche, la grandeur des monts alentour. Le résultat est un livre unique, où la beauté des lieux est transcendée par le travail des auteurs. [Éditions Privat](#), 10 rue des Arts, BP 38028, 31080 Toulouse cedex 6. Tél. 05 61 33 77 00 / Fax 05 34 31 64 44.

Bort-les-Orgues, un barrage dans l'histoire, par Alexandre Pau. juin 2011. ISBN : 978-2-7089-5894-4. L'histoire du barrage de Bort-les-Orgues a commencé bien avant le premier coup de pioche de juin 1942 ou sa mise en eau en 1951. Cette entaille dans la roche et son immense mur de béton s'inscrivent dans la longue histoire de l'homme qui cherche à dompter son environnement. Cette histoire, récit du génie humain toujours tendu vers l'idée du progrès, n'est autre que celle de ce géant qui, non content de sa création et de ses capacités énergétiques rares (240 MW), contemple aujourd'hui la beauté d'un lac artificiel sur le paysage. Prix : 22,85€. Éditions Privat, coordonnées ci-dessus.

MANIFESTATIONS

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html

Les Journées Juridiques du Patrimoine, Le patrimoine français et son environnement, Des normes pour un nouveau cadre de vie. Lundi 2 décembre 2013 au Palais du Luxembourg, Salle Clémenceau. [En savoir plus.](#)

"**Sur les traces des moulins de la vallée du Nohain**", Exposition de 42 photos des moulins de la vallée avec la participation de l'association des moulins du Morvan et de la Nièvre. Cosne-sur-Loire (58), à la mairie jusqu'au 22/11, puis à la médiathèque jusqu'au 16 décembre. [Contact](#)

Les meules à grain du Néolithique à l'an mille : technique, culture, diffusion, Colloque du 15 au 17 mai 2014. Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), UFR Lettres et Sciences Humaines, voir [Flash 129](#)

"**Sous les ponts des Yvelines coule la Seine**", Mantes-la-Jolie (78), musée de l'Hôtel-Dieu, du 30 novembre 2013 au 24 mars 2014. Un article, fait en collaboration et signé Charlotte Fain (AD78) et Jacques Reynaud (FFAM), traitera des moulins flottants des Yvelines et en particulier de celui de Bougival. [Contact](#) voir [Flash 129](#)

Sous les meules, le grain. Nourrir la ville de l'Antiquité à nos jours. Exposition du 18 avril 2013 au 17 janvier 2014, au musée ARCHÉA, Louvres (95). voir [Flash 123](#)

Forum des associations du Patrimoine industriel, Prix jeune chercheur [CILAC](#) / [Moleriae](#), avec le soutien d'EDF, Cité de l'architecture et du Patrimoine, Palais de Chaillot à Paris (Foyer de l'Auditorium), vendredi 13 décembre 2013.

EDITIONS FFAM

Timbres Congrès 2013, un horizontal et un vertical. Prix du carnet de 8 : 10 € hors port (11,50 € port inclus).

Rappel: Les associations peuvent se procurer les ouvrages édités par la FFAM à un tarif rétrocession (minimum 5 exemplaires identiques), avec délivrance de facture. Tarifs sur demande ffam@moulinsdefrance.org. Brefs descriptifs sur www.moulinsdefrance.org/ffam/boutique.swf. Commandes à adresser, accompagnées de l'avis de virement bancaire (RIB sur [Bon de commande](#)) Les ouvrages cités non édités par la FFAM sont à commander en librairie.

BULLETINS DES ASSOCIATIONS REÇUS PAR LA FFAM

Moulins de la Mayenne, bulletin de l'association des Amis et de sauvegarde des Moulins de la Mayenne, n°96, juillet 2013. Pierre Barreau nous a quittés. Le moulin des Gués de Fontaine-Couverte a perdu ses ailes. La famille Genouel : cent ans au moulin de Chatenay à Juvigné. CR de l'Excursion du 21 septembre à Malicorne (72).

L'Avis de nos moulins, Journal d'Information des Amis des Moulins Marnais, n°21, octobre 2013. Le mot du Président par Gilbert Bardoneschi. La vie de l'association (sorties Heutrégiville, Salon du Livre de Ste Menehould, sortie en Argonne). Dimanche 16 juin « Portes ouvertes » au moulin Haut de Pogny. Congrès FFAM. Les moulins des adhérents : le Grand moulin de la Neuville-au-Pont. Anniversaire de l'association haut-marnaise le 1^{er} juin. Action de la FFAM : le barrage de Bigny.

Le petit Journal des Moulins d'Ile-de-France, n°66, octobre 2013 Editorial du président Robert Haligon. Sommaire. Continuité écologique sur l'Orvanne (77) par R Haligon. Réunion juridique de travail. Les moulins de Brunoy (91) par JC Brancieq. Infos ASM-IDF : CA du 4 juillet, Enquête publique. Journées du patrimoine.

Flash 91, Association de sauvegarde des moulins en Essonne, n°9, 2013 Le mot de la présidente M.-H. Percy. Rétrospective du congrès FFAM. Rappel des activités 2013 et actions FFAM. Actualités. Agenda. Remerciements.

Les Echos des Moulins de l'Isère. Bulletin des Amis des moulins de l'Isère n°18, octobre 2013. Application du L435.5. Le mot du président Jean-Luc Troussier. Le voyage en Ariège. Bibliothèque de l'association. Hommage à Roger Manarin. Les meuniers dans les vallées du Voironnais, par A Schrambach, II. Recherches pour définir un système ancien et simple de tamisage, par J. Convert. Liste des adhérents au 1/10/2013. Le moulin du Bayet à St Antoine L'Abbaye. Sommaire.

La Carte de France des Moulins. Pour connaître les coordonnées des associations affiliées FFAM ou du correspondant FFAM cliquez sur www.moulinsdefrance.org/reseau/departements.swf ou www.moulinsdefrance.org/reseau/liens.html

Vérifiez vos coordonnées, pensez à nous signaler tout changement, oubli ou erreur éventuels, merci.

Statuts et Règlement intérieur de la FFAM en ligne sur www.moulinsdefrance.org onglet « Administration », boutons en bas à droite.

Le contrat d'assurance RC est en ligne www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf

Pour commander des n° anciens (cf sommaires) de la revue Moulins de France www.moulinsdefrance.org/ffam/mdf.html

DANS CE FLASH TOUS LES MOTS OU GROUPES DE MOTS SOULIGNES BLEU OUVERTENT UN SITE OU UN DOCUMENT

Responsables d'associations, reproduisez ces informations sur votre propre bulletin... Echangez vos bulletins...